fabrick

FICHE D'INFORMATION SUR LE SERVICE D'INFORMATION SUR LES COMPTES (FABRICK PASS)

Établi en vertu du règlement de la Banque d'Italie sur la transparence des transactions et des services bancaires et financiers du 29 juillet 2009 et des modifications et ajouts ultérieurs, ainsi que de la résolution du CICR du 4 mars 2003 et des modifications et ajouts ultérieurs.

INFORMATIONS SUR L'ÉTABLISSEMENT DE PAIEMENT

Nom : Fabrick S. p. A. (« Fabrick »)
Siège social : Piazza Gaudenzio Sella n° 1, 13900 Biella (BI)
Adresse e-mail : info@fabrick.com – Adresse e-mail certifiée : amministrazione.fabrick@pec.fabrick.com
Capital social: 18.240.338,00 euros
Code fiscal n° 02654890025
Numéro d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de Monte Rosa Laghi Alto Piemonte : REA n° BI – 202965
Numéro d'inscription au Registre des établissements de paiement conformément à l'art. 114-septies du décret législatif n° 385/1993 et modifications et ajouts ultérieurs : 36780.5
Site Web: www.fabrick.com

Membre du groupe TVA Maurizio Sella S.A.A. avec le numéro de TVA 02675650028, sous réserve de la gestion et de la coordination de Banca Sella Holding S.p.A.
Sous la supervision de la Banque d'Italie dont le siège social est situé Via Nazionale n° 91, 00184 Rome (tél. : +39 0647921, e-mail: email@bancaditalia.it, adresse PEC : bancaditalia@pec.bancaditalia.it).
Vous trouverez plus d'informations sur Fabrick sur le site www.fabrick.com.

CARACTERISTIQUES ET RISQUES TYPIQUES DU SERVICE

FONCTIONNALITÉS DU SERVICE

Fabrick fournit le service qui permet au client d'obtenir des informations individuelles ou agrégées sur un ou plusieurs comptes de paiement détenus par le client auprès d'un ou plusieurs ASPSP, y compris, à titre d'exemple uniquement, la situation consolidée, par rapport à une période choisie par le client, des soldes et des transactions entrantes et sortantes sur le compte de paiement.

Dans le cadre de la fourniture du service, Fabrick s'engage également à transférer les informations de compte (y compris, par conséquent, les données personnelles) du client à des sociétés tierces – sous réserve du consentement exprès du client à un tel transfert.
En entrant dans une zone réservée, accessible via le site Internet, le client utilise le service et gère l'autorisation d'accès aux informations de compte par Fabrick et/ou des sociétés tierces.

Le service est fourni avec les normes de sécurité les plus élevées requises pour les transactions en ligne et est soumis au SCA fourni par l'ASPSP.

PRINCIPAUX RISQUES TYPIQUES DU SERVICE

Données incorrectes, inexactes ou incomplètes : la fourniture de données incorrectes, inexactes ou incomplètes relatives au compte de paiement peut nuire au succès du service, empêchant Fabrick de procéder à l'interrogation du compte de paiement demandée par le client à des fins de traitement des données.

Perte des identifiants ou leur vol : si le client perd ou oublie ses identifiants pour accéder à l'espace réservé, ou les identifiants de sécurité pour accéder au compte de paiement détenu auprès de l'ASPSP, il ne pourra utiliser le service que lorsque les données seront communiquées ou générées à nouveau, selon le cas, par Fabrick ou l'ASPSP. Dans le cas où ces données sont détournées, en l'absence de blocage en temps opportun des opérations commandées par le client, elles peuvent être utilisées frauduleusement par des tiers.

Absence de connexion Internet ou problèmes de connectivité/techniques : en cas d'absence de connexion Internet ou de connectivité, ou bien de problèmes techniques, même pour des raisons non imputables à Fabrick, le client peut ne pas être en mesure d'utiliser le service, qui peut donc être temporairement suspendu.

Incapacité à fournir le service en raison de l'échec du processus de vérification correcte de l'identité du client : en cas d'illisibilité des documents d'identification fournis par le client ou de divergence entre ceux-ci et les données saisies lors de l'inscription, le client ne pourra pas terminer le processus de signature de l'Accord-cadre et le service ne pourra pas être fourni.

Incapacité à fournir le service en raison de l'impossibilité d'accéder au compte de paiement : l'accès aux informations du compte de paiement dont Fabrick a besoin pour obtenir les données requises pour fournir le service peut être refusé par le(s) ASPSP(s) en raison de:

- contraintes réglementaires nationales et internationales ;
- ordres des autorités de surveillance compétentes ;
- d'autres raisons prévues par la loi ou par le contrat entre le client et ASPSP, y compris le cas d'un résultat négatif du processus SCA du client lorsque cela est nécessaire pour accéder au compte de paiement.

Dans un tel cas, Fabrick ne sera pas en mesure de fournir le service en relation avec le compte de paiement auquel l'accès a été refusé.

fabrick

CONDITIONS ÉCONOMIQUES

TYPE DE SERVICE	CONDITIONS ÉCONOMIQUES
Demande de compte de paiement/Frais mensuels	**0,00 EUR**
Rapports périodiques - **Mode télématique** - **Sur papier**	**0,00 EUR** **0,00 EUR**

DURÉE, RETRAIT ET RÉCLAMATIONS

Durée de l'Accord-cadre
L'Accord-cadre n'a pas de durée prédéterminée.

Droit de rétractation
L'Accord-cadre étant exécuté en ligne, il s'agit d'un « contrat à distance » au sens des dispositions applicables du Code de la consommation.
Si le client est qualifié de « consommateur » au sens du Code de la consommation, le client peut résilier l'Accord-cadre dans un délai de 14 jours à compter de la date de conclusion de l'Accord-cadre, sans pénalité ni frais. Avant l'expiration du délai susmentionné, le Client peut notifier par écrit à Fabrick son intention de se prévaloir du droit de rétractation à l'adresse électronique suivante : amministrazione.fabrick@pec.fabrick.com.

Droit de rétrait
Le client peut se rétracter de l'Accord-cadre à tout moment, sans pénalité et sans frais de clôture, par communication envoyée par communication écrite à envoyer à Fabrick par e-mail ou e-mail certifié à l'adresse amministrazione.fabrick@pec.fabrick.com.
Fabrick peut résilier l'Accord-cadre, sans frais pour le client, moyennant un préavis de 2 (deux) mois au moyen d'une communication mise à disposition par e-mail fourni par le client.
Dans la mesure permise par la loi, s'il existe une raison justifiée, Fabrick peut résilier l'Accord-cadre avec effet immédiat, et si le client est un « consommateur », elle peut le résilier conformément à l'article 33, paragraphe 3, du Code de la consommation, moyennant notification au client. Par exemple, dans la mesure permise par la loi, la rétractation de Fabrick avec effet immédiat peut se produire pour l'une des raisons suivantes : utilisation frauduleuse du service ou dans le cas où le client ne fournit pas les informations et la documentation demandées par Fabrick (ou les fournit de manière inexacte ou incomplète) et Fabrick est incapable de remplir ses obligations en vertu des règles de lutte contre le blanchiment d'argent au moment de l'exécution de l'Accord-cadre ou ultérieurement.

Délai maximal de clôture de la relation contractuelle
La relation contractuelle est réputée résiliée au plus tard le jour ouvrable où le client communique sa volonté de résilier l'Accord-cadre, sauf empêchement technique. En cas de rétractation de l'Accord-cadre, Fabrick désactivera l'utilisation du service et clôturera la relation dans le même jour ouvré que celui où le client aura communiqué sa volonté de se rétracter de l'Accord-cadre. Dans ce cas, Fabrick ne sera pas responsable de tout dommage, fardeau et/ou dépense pouvant résulter pour le client de la résiliation du service en référence à la relation entre le client et la

fabrick

société tierce.

Réclamations et règlement extrajudiciaire des différends
Pour tout litige relatif à la relation régie par le présent contrat, le client peut introduire des réclamations par les moyens suivants:

- par courrier électronique ou courrier électronique certifié (PEC) à l'adresse électronique reclami@fabrick.com ou à l'adresse PEC reclami.fabrick@pec.fabrick.com;
- le formulaire approprié disponible dans la section « Réclamations, recours et médiation » du site web www.fabrick.com;
- par courrier ordinaire ou par lettre recommandée avec accusé de réception adressée au siège opérationnel de la société:

  Fabrick S.p.A. - Ufficio Reclami
  Via Corradino Sella, 10
  13900 Biella (BI)

Fabrick répondra:

- dans un délai de 15 jours ouvrables en cas de litiges relatifs aux services de paiement régis par le Contrat. Si, dans des situations exceptionnelles et pour des raisons indépendantes de sa volonté, Fabrick n'est pas en mesure de respecter ce délai, elle est tenue d'envoyer au client une réponse interlocutoire, indiquant clairement les raisons du retard et précisant le délai dans lequel le client recevra une réponse définitive : le délai de réception de la réponse définitive ne peut en aucun cas dépasser 35 jours ouvrables à compter de la réception de la réclamation
- dans un délai de 30 jours calendrier pour les réclamations relatives à des défauts d'accessibilité des systèmes informatiques;
- dans un délai maximum de 60 jours calendrier dans tous les autres cas.

Les délais susmentionnés courent à compter de la réception de la plainte.
Si le client souhaite contester l'issue de la plainte ou s'il n'a pas reçu de réponse dans les délais prescrits, il peut, avant de s'adresser à l'autorité judiciaire, agir par le biais des systèmes de résolution extrajudiciaire des litiges et s'adresser à l'organisme suivant:

- **Arbitrio Bancario Finanziario (ABF)**
  L'ABF est un système de résolution extrajudiciaire des litiges. Le recours à cette procédure dispense le client de la procédure de médiation visée au paragraphe suivant. Les informations relatives aux modalités de recours au Conciliateur Bancaire et Financier sont disponibles sur le site www.arbitrobancariofinanziario.it, dans les agences de la Banque d'Italie et au numéro vert 800.19.69.69.

- **Conciliatore BancarioFinanziario**
  Le Conciliatore BancarioFinanziario est une association qui propose différents moyens d'aborder et de résoudre les problèmes entre les intermédiaires bancaires et financiers et leurs clients.
  Les clients peuvent s'adresser à cet organisme, par exemple, s'ils choisissent de confier leur litige à un tiers indépendant, appelé « médiateur » (qui sera choisi par le Conciliatore BancarioFinanziario), dont la tâche sera de faciliter la tentative des parties de parvenir à un accord spontané.
  Les informations sur ces méthodes de gestion des litiges sont disponibles sur le site www.conciliatorebancario.it, auprès du Conciliatore Bancario Finanziario (Via delle Botteghe Oscure 54,

00186 Rome), en appelant le 06.674.821 ou en envoyant un courrier électronique à associazione@conciliatorebancario.it.

- **Financial dispute resolution network (FIN-NET)**
  Pour la résolution des litiges transfrontaliers, il est possible d'activer directement le système étranger compétent à travers la procédure FIN-NET (en accédant au site web: https://finance.ec.europa.eu/consumer-finance-and-payments/retail-financial-services/financial-dispute-resolution-network-fin-net_en).

- **Agenzia per l'Italia Digitale (AgID)**
  En cas de réponse insatisfaisante ou d'absence de réponse aux signalements de défaillances des systèmes informatiques en matière d'accessibilité, l'intéressé peut déposer un rapport en utilisant le lien suivant : protocollo@pec.agid.gov.it.

Fabrick rappelle qu'il est obligatoire, avant d'entamer une action en justice, de faire une « tentative de médiation », c'est-à-dire de convoquer l'autre partie devant l'une des instances de médiation inscrites au registre approprié et de tenter ainsi de parvenir à un accord spontané. Par exemple, le Conciliatore BancarioFinanziario susmentionné et tout autre organisme reconnu par le ministère de la justice peuvent être utilisés pour mener à bien cette « tentative de médiation » obligatoire.

Ceci est également sans préjudice, dans tous les cas, du droit du Client de déposer des plaintes auprès de la Banque d'Italie.

En cas de violation des obligations prévues par la réglementation sur les services de paiement, la loi bancaire consolidée et le décret législatif n° 11 du 27 janvier 2010 prévoient l'application de sanctions administratives de nature pécuniaire et/ou disqualifiante, ainsi que des sanctions accessoires (telles que la publication des mesures imposées), à l'encontre de Fabrick, des parties auxquelles Fabrick confie des fonctions commerciales essentielles ou importantes, des parties désignées par Fabrick pour l'audit légal des comptes, et des personnes qui exercent des fonctions d'administration, de gestion ou de contrôle, ainsi que du personnel de Fabrick.

fabrick

GLOSSAIRE

Espace réservé	La rubrique spéciale réservée au client sur le site Internet et sur l'application mobile Fabrick, à l'aide des identifiants, à travers laquelle le client peut utiliser et gérer le service.
ASPSP	Le prestataire de services de paiement du compte de paiement.
Client	La personne qui, en accédant à l'espace réservé Fabrick, demande des informations sur les comptes de paiement.
Compte de paiement	Le(s) compte(s) de paiement accessible(s) en ligne détenu(s) par le client auprès d'un ou plusieurs ASPSP, à l'égard desquels le service est fourni.
Accord-cadre	Le contrat, remis au client et accepté par ce dernier préalablement à la fourniture du service, qui régit le service en réglementant les droits, obligations et conditions à respecter par le client et Fabrick.
Identifiants	Indique les identifiants personnalisés fournis au client par Fabrick à des fins d'authentification sur l'espace réservé pour le service.
Document récapitulatif	La page de couverture de l'Accord-cadre, qui fait partie intégrante de l'Accord-cadre et contient les conditions économiques applicables au service.
Liste des comptes	La liste contenant le(s) compte(s) de paiement pour lequel(s) le client demande la fourniture du service.
Fiche d'information	Ce document, mis à la disposition du client préalablement à la conclusion de l'Accord-cadre, contient des informations sur Fabrick, les caractéristiques et les risques typiques du service, la liste des conditions économiques proposées et les clauses contractuelles concernant le droit de rétractation du client et de Fabrick, le délai maximal de rupture de la relation, ainsi que les voies de recours extrajudiciaires dont dispose le client.
IBAN	Un numéro d'identification international qui identifie sans ambiguïté un seul compte de paiement.
Politique de confidentialité	Le document mis à la disposition du client préalablement à l'exécution du contrat, contenant des informations sur le traitement des données personnelles du client effectué par Fabrick dans le cadre de la fourniture du service.
SCA	Le système d'authentification forte du client qui identifie de manière unique le client, en réduisant les risques d'accès à son compte de paiement et l'exécution d'opérations de paiement frauduleuses par des tiers non autorisés, car il est basé sur l'utilisation de deux ou plusieurs éléments, classés dans les catégories de connaissance (quelque chose que seul le client connaît, comme par exemple, son mot de passe personnel ou son code PIN), de possession (quelque chose que seul le client possède, comme par exemple dans le cas dudit « mot de passe à usage unique » ou « OTP », où le client est la seule personne en possession de l'appareil qui génère ce mot de passe) et d'héritage (quelque chose qui caractérise le client, comme par exemple, son empreinte digitale), qui sont indépendants, en ce que la violation de l'un ne compromet pas la fiabilité des autres, et qui est conçu de manière à protéger la confidentialité des données d'authentification.
Service	Le service permettant au client d'obtenir des informations individuelles ou agrégées relatives à un ou plusieurs comptes de paiement détenus par le client auprès d'un ou plusieurs ASPSP, y compris mais sans s'y limiter la situation consolidée, en référence à une période choisie par le client, des soldes et des transactions entrantes et sortantes sur le compte de paiement.
Site Web	Site Web de Fabrick avec le nom de domaine www.fabrick.com